

# Municipalité en bref

**morges**  
VILLE DE MORGES

MUNICIPALITÉ EN BREF  
N° 34/12.14  
DÉCEMBRE 2014

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Conformément à notre concept d'information active, nous vous communiquons spontanément ci-après des informations sur les activités d'intérêt général de la Municipalité.

## Nouvelles des préavis votés

### RÉVISION DU PGA

Comme annoncé dans le préavis N° 33/9.12, la Municipalité s'est engagée à constituer un groupe d'accompagnement pour la révision du plan général d'affectation (PGA).

Il aura pour rôle d'exprimer son avis sur les résultats présentés à la Municipalité à différentes étapes de l'étude. Il réunira des représentants du Conseil communal et des groupes d'intérêts morgiens. Des communications de la Municipalité seront adressées au Conseil communal à l'issue de chacune des phases de l'étude.

La date de la première réunion de ce groupe d'accompagnement a été fixée au mercredi 7 janvier 2015 de 18h à 22h, une invitation est parvenue aux membres.

### COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT FEDEVACO

Le Conseil communal a voté un crédit de CHF 30'000.- pour la coopération au développement. La Municipalité, avec l'aide de la FEDEVACO, a porté son choix sur trois projets:

#### Projet N°14-40 (renouvellement) : Association Solidar - Salvador

Eau propre pour toutes et tous au Salvador. Budget de CHF 10'000.-.

Ce projet a pour objectif d'améliorer l'accès à l'eau potable dans 6 municipalités. Le projet travaille sur trois axes :

- l'amélioration des systèmes d'eaux communaux afin de développer l'accès à l'eau potable ;
- le renforcement des compétences techniques et administratives des comités de l'eau pour offrir un service de qualité, et de la coordination entre les acteurs locaux ;
- la sensibilisation au droit à l'accès à une eau de qualité et à la protection des ressources hydriques.

Les points forts du projet sont la mise en place d'un suivi de la qualité de l'eau par les partenaires locaux et la collaboration avec les autorités.

#### Projet N° 14-02 : Association TerrEspoir

Construction d'un bâtiment pour le conditionnement de fruits à Douala au Cameroun.

Budget : CHF 10'000.00

Le Cameroun souffre d'un important exode rural. Les revenus des petits paysans sont faibles, notamment à cause de leur dépendance envers les «bayam-salam» (commerçants locaux). Afin d'avoir un meilleur contrôle sur la filière de commercialisation, de valoriser le travail et d'améliorer les revenus, le Groupe d'initiative communautaire TerrEspoir (GIC) est créé en 1994. Il réunit 112 cultivateurs avec le but de développer la commercialisation équitable de fruits frais et séchés, notamment par l'exportation vers la Suisse.

Le projet vise à améliorer la qualité et la mise en valeur des produits via la construction d'un bâtiment fonctionnel pour le conditionnement et le séchage des fruits. Les locaux actuels sont loués et vétustes sans possibilité d'amélioration.



#### Projet N°14-61 : Association Eirene

Défense et protection des droits des migrants nicaraguayens. Budget de CHF 10'000.-.

Le Nicaragua est un des pays les plus pauvres d'Amérique latine. Par manque de perspectives économiques, une grande partie de la population nicaraguayenne est poussée à chercher un travail dans les pays voisins. Ce phénomène

# Municipalité en bref

fragilise le tissu social du pays et déstructure les familles. Le projet vise à contribuer au renforcement d'une organisation nicaraguayenne en systématisant les expériences accumulées et les leçons apprises dans les comités de migrants soutenus par l'organisation partenaire dans un double but : améliorer ses interventions sur le terrain et partager ces acquis avec d'autres entités actives dans le même domaine.

Le partenaire est actif depuis 2004. Il agit d'une part, sur le terrain en apportant un appui aux migrants dans deux villes sur l'une des routes de migration vers les USA au travers du Honduras et d'autre part, il effectue un travail de plaidoyer au niveau national sur les droits des migrants et de leurs familles. Il travaille en réseau avec d'autres institutions nationales et internationales et bénéficie d'une bonne reconnaissance auprès des autorités.

## Quoi de neuf?

### PLANS PARTIELS D'AFFECTATION

#### PPA Prairie Nord - Eglantine



La Municipalité a reçu le rapport d'examen préalable du plan partiel d'affectation Prairie Nord-Eglantine par le Canton. Il ressort que le dossier est jugé recevable et conforme aux Plan directeur cantonal, au PALM, au Schéma directeur de Région Morges et au Plan directeur communal. Il est notamment rappelé que les projets routiers doivent être mis à l'enquête en même temps que le Plan partiel d'affectation.

Pour l'ensemble, les demandes de compléments portent essentiellement sur des points de détails.

Il est également relevé que les équipements publics prévus sont conformes aux objectifs définis dans la planification. Le dossier complété sera transmis au Canton pour un examen préalable complémentaire début 2015.

### Mise sur le marché libre de l'électricité suisse de sept sites communaux

La loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Son ordonnance, publiée le 17 mars 2008, édicte les règles pour le nouveau fonctionnement du marché de l'électricité en Suisse. En application de cette nouvelle législation, les bâtiments consommant plus de 100'000 kWh par an peuvent, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, accéder librement aux différents réseaux de transport et de distribution électrique.

La Ville de Morges dispose de plusieurs sites qui dépassent le volume d'électricité de 100'000 kWh par an et qui sont donc éligibles au marché libre de l'électricité suisse. Ces consommateurs sont actuellement fournis en électricité par Romande Énergie SA sous le régime du marché régulé, comme l'ensemble des autres bâtiments et de l'éclairage public de la ville.

Les économies potentielles pour la durée des contrats sont de CHF 46'000.- environ par année pour l'ensemble des consommateurs précités.

Afin de bénéficier de cette opportunité de réaliser des économies financières, la Municipalité a décidé de conclure des contrats pour la fourniture d'électricité basés sur le marché libre de l'électricité de ses sept sites pour une période de quatre ans auprès de Romande Énergie SA.



Site éligibles	Consommation en 2013 en kWh
Collège Petit-Dézaley	192'498
Pavillon Trois P'tits-Tours	123'059
Piscine	115'741
Collège Burtignère	101'151
Captage Morand	124'761
Collège Beausobre	657'650
Patinoire	611'420

### Aménagement du territoire - Zone à bâtir

Lors de la votation populaire du 3 mars 2013, le peuple s'est prononcé pour la révision partielle de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Cette dernière doit conduire à une réduction des zones à bâtir surdimensionnées et une meilleure utilisation des réserves existantes dans le but de mieux lutter contre l'étalement urbain et le gaspillage du sol.

En conséquence, les Cantons doivent s'assurer, dans leurs Plans directeurs, de la conformité du dimensionnement de leurs zones à bâtir aux besoins reconnus à quinze ans. Les modalités d'occupation du sol étant du ressort des communes dans le Canton de Vaud, elles ont été invitées par lettre du Canton à effectuer le bilan des réserves de leur zone à bâtir au 31 octobre 2014. Il s'agit d'évaluer les potentialités de densification, c'est-à-dire d'accueil de nouveaux habitants dans le tissu bâti existant (les projets ou plans d'affectation en cours sont ex.

Dans ce travail, deux méthodes ont été retenues, celle proposée par le SDT et celle établie par la Direction ATD2 (adaptée du SDT) prenant en considération des variables objectives non envisagées par le SDT comme les servitudes privées et les projets en cours et une variable plus subjective comme la thésaurisation. L'objectif est de déterminer un bilan de la zone à bâtir qui soit le plus réaliste possible. Selon l'approche du SDT, la constructibilité de la zone à bâtir de la Ville de Morges est estimée à 28'536 m<sup>2</sup> ce qui permettrait d'accueillir théoriquement 571 nouveaux habitants. Avec l'adaptation de la méthode du SDT par la Direction ATD2, la constructibilité de la zone à bâtir est évaluée à 12'436 m<sup>2</sup> pour 249 nouveaux habitants. Les chiffres obtenus renforcent dès lors la légitimité d'une

extension de la zone à bâtir pour les PPA à l'étude, tels que ceux de Prairie/Nord-Eglantine ou la Longeraie.

### Centre aquatique

Le Conseil d'administration bénéficie désormais de l'appui opérationnel de Monsieur Stéphane Buthey à qui a été confiée la direction du projet. Ensemble, ils ont élaboré un calendrier des étapes de travail prévoyant l'inventaire des activités, un planning prévisionnel et l'initialisation des démarches pour clarifier la commande publique. Pour l'appel d'offres, il a été convenu de procéder à un concours précédé d'une étape de préqualification, méthodes qui respecteront les dispositions relatives aux marchés publics.

La définition du programme d'infrastructures a aussi été précisée, de façon à garantir des équipements correspondants aux modalités contenues dans le mandat politique, mais aussi souplesse et attractivité auprès du futur partenaire.

Une étude est en cours pour évaluer tous les aspects financier, économique et foncier, afin de clarifier les conditions et les implications diverses de la société anonyme, du propriétaire des terrains et du futur partenaire privé, tout en respectant le cadre dans lequel les activités de la SA sont prévues.

Le 10 octobre, une délégation du Conseil d'administration a rencontré la Commission d'accompagnement politique (COPOL). Cette réunion a permis un échange d'informations et d'idées fructueuses qui visent à améliorer la qualité du projet.

Enfin, la SA a été largement associée aux démarches liées à l'aménagement du territoire dans le cadre du plan d'affectation et qui sera à nouveau en examen préalable prochainement auprès des services cantonaux.



---

**ADMINISTRATION COMMUNALE**

---

Les bureaux et ateliers de l'administration seront fermés du mercredi 24 décembre 2014 à 11h30 au lundi 5 janvier à 8h.

## Calendrier des manifestations

---

**STAND DE LA VOIRIE AU MARCHÉ**

---

Le service de la Voirie tiendra à nouveau un stand dans la Grand-Rue le 24 décembre de 8h à 12h. L'objectif est de sensibiliser la population au littering et au tri. Un thé de Noël sera offert à cette occasion.



---

**NOCTURNES**

---

Cette année, les nocturnes auront lieu les vendredi 19 et mardi 23 décembre 2014. L'ouverture des commerces du Centre-ville sera prolongée jusqu'à 22h.

A cette occasion, les Transports publics morgiens seront gratuits dès 18h (offerts par la Ville de Morges et les MBC). Le P'tit Train sera également gratuit (offert par les commerçants).

Précisons que des ouvertures dominicales pourront avoir lieu les 14 et 21 décembre et que le Marché de Noël se déroulera dans les halles CFF du mercredi 10 au dimanche 14 décembre 2014.

---

**LOTOS 2015**

---

- La Municipalité a accepté le programme des lotos 2015 :
- Dimanche 4 janvier: Groupe du costume vaudois Les Mouettes (VD)
  - Samedi 24 janvier: Chœur mixte La Récréation (FR)
  - Dimanche 1er février: Tir sportif et Pistolet Morges (VD),
  - Dimanche 15 février: Société Les Horticulteurs (FR),
  - Samedi 7 mars: Morges Basket (FR).

Par ailleurs, une buvette sera tenue dans les foyers par les sociétés locales.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 24 novembre 2014

le syndic  
Vincent Jaques

le secrétaire  
Giancarlo Stella

Communication présentée au Conseil communal en séance du 3 décembre 2014

**REDACTION & CONTACT**

Municipalité  
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1, CP 272  
1110 Morges 1

Tel. +41 21 804 96 40  
Fax +41 21 804 96 45  
email [municipalite@morges.ch](mailto:municipalite@morges.ch)